



## Un nouveau contrat pour l'agriculture



Paris,  
27 septembre  
2020

*Nous sommes 125 citoyennes et citoyens tiré-e-s au sort à avoir participé, pendant deux jours, à la première Assemblée citoyenne pour l'Agriculture\*.*

*Nous avons commencé par partager un cadre minimal de connaissances générales sur la question agricole en échangeant avec des expert-e-s, des chercheur-euse-s et des acteur-ric-e-s de l'agriculture et de la politique agricole commune.*

*Nous avons débattu entre nous, par groupe de 10, et en plénière pour arriver au document que nous proposons.*

*Document que nous souhaitons adresser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du gouvernement français afin qu'il soit utile pour élaborer la prochaine politique agricole commune.*

*Nous nous sommes efforcé-e-s d'intégrer dans les résultats la pluralité des points de vue.*

**endp** Commission nationale  
du débat public

**im  
PAC !  
tons**  
LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

*\* Dont 112 participants au vote final et 13 départs anticipés*

*Après avoir élaboré 39 propositions d'objectifs, à la suite de débats par atelier et en plénière et à la suite d'une session de vote, nous avons identifié les six objectifs suivants comme étant prioritaires :*

# 6

## OBJECTIFS

*Assurer une transition écologique vers une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, du bien-être animal et contribuant à la lutte contre le changement climatique.*

*Assurer une juste rémunération et retraite des agriculteur·rice·s et permettre une meilleure répartition des richesses entre tou·te·s les acteur·rice·s.*

*Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tou·te·s au niveau local.*

*Garantir une production efficace économiquement qui assure un revenu digne et valorisé par la société.*

*Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.\**

*Garantir la prise des décisions au niveau local et territorial qui structurent la production locale.*

*\* Cet objectif a suscité un débat quant à sa formulation et a donné lieu à l'élaboration de l'alternative suivante :*

*« Garantir une souveraineté agricole et alimentaire en harmonisant à l'échelle européenne les règles fiscales, sociales, environnementales, etc. »*

# 17

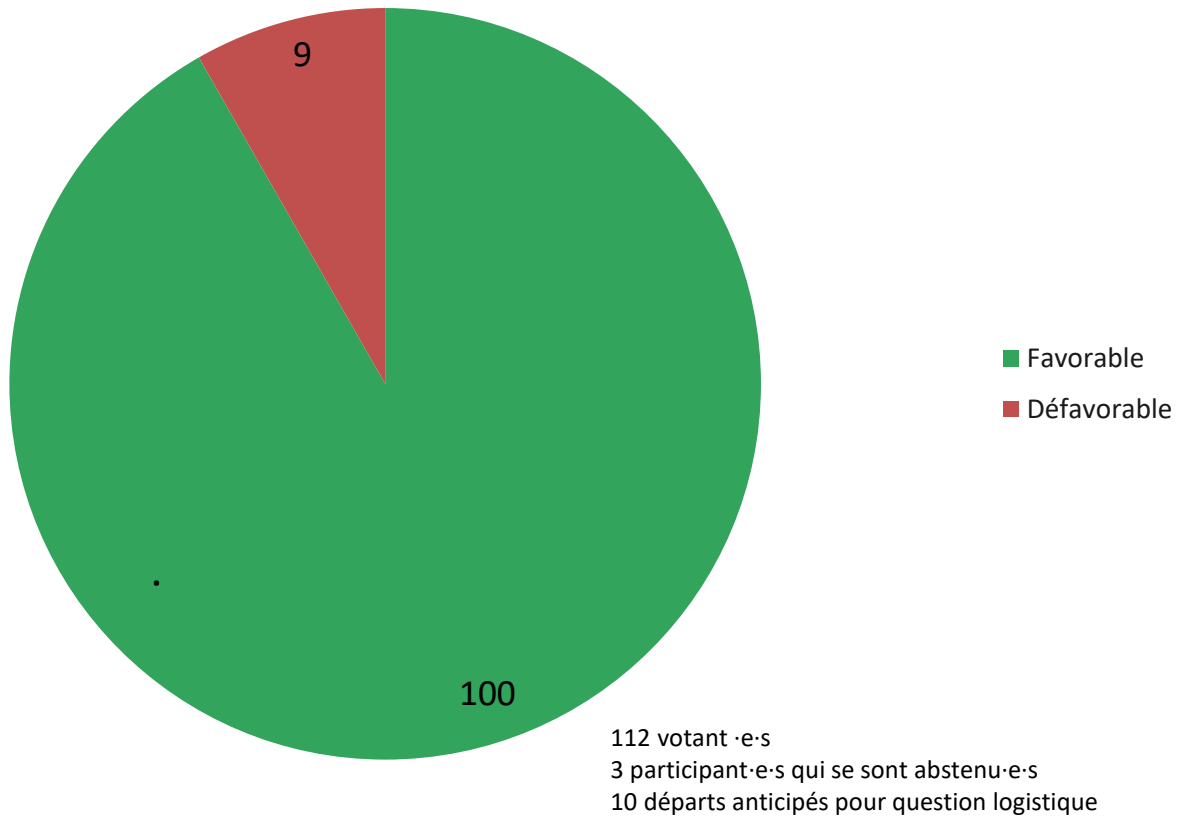
## LEVIERS

*Après avoir identifié 26 leviers possibles pour mettre en œuvre ce contrat, nous avons retenu 17 leviers qui nous semblent les plus efficaces.*

- *Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmissions des savoirs.*
- *Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.*
- *Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agroécologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...*
- *Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).*
- *Donner à voir auprès des consommateur·rice·s et citoyen·ne·s la valeur ajoutée liée aux produits (plan social, environnemental, alimentaire, bien-être animal...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.*
- *Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.*
- *Favoriser les circuits courts en les subventionnant.*
- *Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.*
- *Favoriser les circuits courts.*
- *Soutenir financièrement les agriculteur·rice·s qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.*
- *Aide forfaitaire aux petites exploitations.*
- *Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable.*
- *Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.*
- *Orienter une part des aides du 2ème pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.*
- *Rémunérer les services environnementaux des agriculteur·rice·s (second pilier).*
- *Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteur·rice·s et les citoyen·ne·s.*
- *Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de têtes au profit de pratiques vertueuses.*

# ANNEXES

## Résultats du vote sur le texte final effectué le 27 septembre 2020 avec 112 participant·e·s



## Liste des 39 objectifs

- Assurer une juste rémunération et retraite de l'agriculteur et permettre une meilleure répartition des richesses entre tous les acteurs.
- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.
- Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tous.
- Assurer l'accès de tous à une alimentation saine.
- Assurer un revenu digne et équitable pour les agriculteurs.
- Favoriser la mutation vers une agriculture écologique.
- Accompagner l'adaptation de l'agriculture vers des pratiques raisonnées, cohérentes et vertueuses en matière environnementale et sociale.
- Rééquilibrer le partage de la rémunération et des responsabilités, notamment grâce à une juste rémunération du travail et des services rendus par l'agriculture et sur l'ensemble de la chaîne (agriculture multipartite).
- Permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité, de façon éclairée et responsable.
- Assurer une production alimentaire saine fondée sur une agriculture respectueuse de l'environnement et en luttant contre le changement climatique.
- Faire de l'agriculture un secteur d'avenir, économiquement viable plaçant les agriculteurs au cœur des territoires.
- Viser l'autonomie alimentaire de qualité fondée sur une maîtrise locale des décisions structurant la production agricole.
- Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.
- Concilier agriculture, santé et environnement.
- Construire et promouvoir une agriculture solidaire, durable et créatrice d'emplois.
- Une agriculture qui permette une souveraineté alimentaire et favorise le développement de la consommation locale pour tous.
- Vivre de son travail en remettant l'agriculteur au centre de la chaîne de valeur.
- Une agriculture responsable qui préserve le vivant (santé humaine et bien-être animal) et l'environnement.
- Une agriculture qui assure à tous les agriculteurs et au monde agricole un rôle social, une vie digne, une reconnaissance, un accompagnement.
- Une agriculture qui fournisse et promeuve, en sensibilisant, une alimentation saine et accessible à tous.
- Une agriculture verte et durable (qui préserve la terre, la biodiversité, le climat...).
- Assurer une rémunération équitable des produits.
- Concilier production et respect de l'environnement.
- Garantir la sécurité et la qualité de l'alimentation.
- Une PAC pour assurer un revenu décent à chaque agriculteur / agricultrice.
- Une PAC pour favoriser la transition agroécologique.
- Une PAC qui permet l'accès à une alimentation saine pour tous.
- Développer l'agroécologie tout en freinant l'artificialisation des terres agricoles.
- Créer un revenu universel conditionné pour les agriculteurs avec un droit de formation régulière payée.
- Prévenir l'obésité par l'information et l'éducation à l'alimentation par un organisme dont le rôle serait à identifier et dont les moyens viendraient des aides de la PAC.

## Suite - Liste des 39 objectifs

- Maîtriser la transformation alimentaire et inciter une distribution, transparente, en privilégiant le circuit-court.
- Stimuler et accompagner une production agroécologique saine, de qualité, respectueuse et durable.
- Se nourrir mieux et équilibré, local et solidaire.
- Sensibiliser le consommateur à une production locale, assurer une évolution de la formation du monde agricole vers l'agro-transition et rendre effectives les surveillances du monde de la transformation et de la distribution.
- Assurer une consommation respectueuse de l'environnement, de la santé, du bien-être animal, éclairée par un étiquetage transparent quant à l'origine et contenu du produit.
- Promouvoir une production locale, saine, durable, respectueuse, de qualité, accessible, variée, efficace économiquement, qui assure un revenu digne et valorisé par la société.
- Payer les agriculteurs pour services environnementaux (prairies, ares ...) pour transition de fonds du premier pilier.
- Réduire la pression foncière des zones agricoles, industries, commerces et habitants.
- Former les enfants et les élèves à l'écologie et ses enjeux et nutrition, et donner les moyens nécessaires à une alimentation saine de qualité pour tous.

## Liste des 26 leviers

- Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.
- Favoriser les circuits courts.
- Soutenir financièrement les agriculteurs qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.
- Aide forfaitaire aux petites exploitations.
- Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable
- Donner à voir auprès des consommateurs et citoyens la valeur ajoutée liée aux produits (plan social, environnemental, alimentaire, bien-être animal,...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.
- "Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).
- Réallouer une partie des financements actuels au conventionnel (1er pilier - à l'ha et à la tête de bétail) vers l'agriculture écologique pour arriver à 40% à l'échéance de la PAC.
- Introduire le critère du nombre d'emplois pérennes dans l'attribution des aides de la PAEC.
- Intégrer des mesures de maintien de l'agriculture bio dans le 1er pilier.
- Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.
- Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.
- Orienter une part des aides du 2ème pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.
- Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmissions des savoirs.
- Rémunérer les services environnementaux des agriculteurs (second pilier).
- Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.
- Augmenter le second pilier, par rapport au premier, pour favoriser les aides aux pratiques agricoles.
- Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteurs et les citoyens.
- Sensibiliser la population à la consommation à tout âge.
- Eduquer les citoyens aux principes d'une alimentation saine et éco-responsable.
- Des aides conditionnées à des indicateurs de performance environnementale exigeantes et définies avec les agriculteurs.
- Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de tête au profit de pratiques vertueuses.
- Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agro-écologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...
- Favoriser les circuits courts en les subventionnant.
- Encourager la formation aux pratiques éco-agricoles, pour tous les agriculteurs.
- Conditionner l'aide à une démarche agroécologique locale.